

Sedonum Nostrum

Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion
Bulletin No 58

1995



La Tour des Sorciers

Approche historique d'un monument mythique

Patrick ELSIG

La construction de la «tour ronde»

Sans s'attarder sur le développement de Sion et de ses enceintes successives¹, il est nécessaire de préciser nos connaissances sur la dernière d'entre elles, démolie au XIXe siècle seulement et bien connue par toutes les gravures anciennes de la ville. Notre tour en formait en effet l'angle nord-ouest. Il ne subsiste guère de cette enceinte, outre la «Tour des Sorciers», qu'une petite tour située au pied sud-ouest du rocher de Valère, un tronçon de rempart à la rue des Tonneliers et quelques restes arasés que les travaux en tranchées mettent parfois à jour. Les historiens François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, essentiellement par recoupements de documents d'archives, datent la construction de cette grande enceinte, du moins de sa partie nord, de la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle². Celle-ci devait permettre d'englober dans les fortifications les faubourgs qui s'étaient développés au-delà des enceintes antérieures.

Ces nouvelles défenses seraient ainsi contemporaines, en particulier, du château de Tourbillon, ce qui semble montrer que l'on se trouve dans une période de conjoncture économique et politique plutôt favorable aux grandes entreprises. L'historien Pierre Dubuis rappelle en outre que le début du XIVe siècle marque la fin d'une formidable période de croissance démographique que l'on ne connaîtra plus avant le XIXe siècle, après bien des épidémies violentes³... C'est alors seulement que la ville sortira du carcan trop étroit de ses fortifications médiévales et démolira ces dernières, devenues caduques.

On ne construit tout d'abord qu'une simple muraille, par ailleurs fort étroite, telle qu'on la voit encore à la rue des Tonneliers. En effet, comme nous l'a appris notre courte analyse archéologique⁴, ce n'est que dans un deuxième temps que l'on bâtit, contre et sur l'angle nord-ouest de cette muraille, une tour de défense (voir ill. 1). La postériorité des

tours de défense est encore confirmée par la fouille récente de l'une d'entre elles, située entre le palais du Gouvernement et le palais épiscopal. Là aussi, les quelques assises conservées ont permis de constater que la tour semi-circulaire avait été construite contre une muraille préexistante⁵.

Contrairement à une idée largement répandue, il n'est donc plus guère possible de dater les parties anciennes de la «tour ronde» (ainsi qu'on nommait la Tour des Sorciers dans les textes anciens) des XIIe ou XIIIe siècle. Il faut plus vraisemblablement la situer au XIVe siècle, après la construction d'un premier mur que l'on date, nous l'avons vu plus haut, entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle. L'analyse des maçonneries n'infirme pas cette hypothèse, mais rien, malheureusement, ne nous permet d'en mieux préciser la fourchette chronologique.



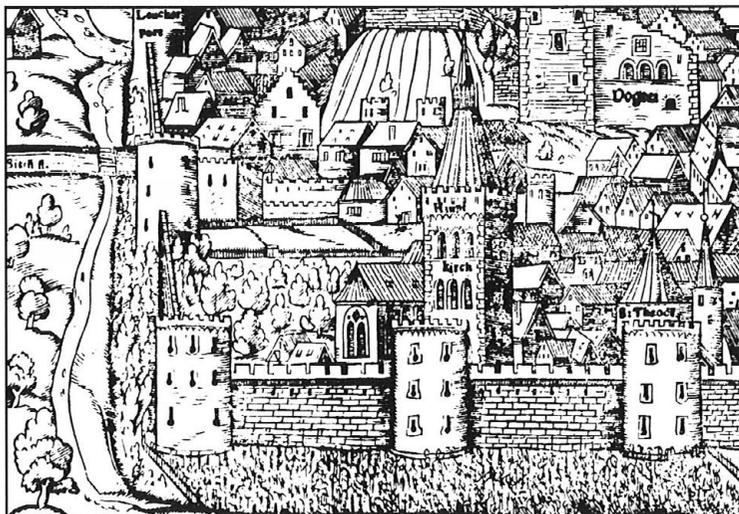
Ill. 1 Dans le sondage pratiqué dans la maçonnerie de la tour, a été retrouvé l'angle du mur d'enceinte primitif.

L'aspect de la «tour ronde»



Ill. 2 Détail de la gravure publiée par Stumpf en 1548.

Notre analyse archéologique nous a montré que la tour n'avait pas subi de notoires modifications avant la deuxième moitié du XVIe siècle, lorsqu'apparaissent les premières gravures représentant la ville de Sion. On peut dès lors, grâce à ces dernières, se faire une assez bonne idée de son aspect d'origine. La plus ancienne représentation, publiée par Stumpf en 1548, montre un point de vue peu usuel, depuis le nord-est (voir ill. 2). On lit en particulier l'ouverture à la gorge de l'une des tours du front ouest et de la porte de Conthey. Il en était vraisemblablement de même pour l'édifice qui nous occupe. Un système de planchers et d'échelles en bois rendait possible l'accès aux différents niveaux. L'absence de fermeture du côté de la ville permettait de



Ill. 3 Détail de la gravure publiée par Münster en 1550.

combattre un ennemi qui aurait pris pied dans la tour. D'autre part, afin d'éviter toute intrusion par un travail de sape, les parties basses étaient remplies de pierraille et de terre.

La gravure publiée par Münster en 1550 est bien plus explicite (voir ill. 3). On y remarque notre tour, avec son crénelage et trois niveaux d'archères. Ceci correspond manifestement à la réalité, si ce n'est l'agencement symétrique des archères. Trois niveaux originaux d'archères ont effectivement été repérés dans la tour. On peut dès lors penser, sur la base des plus élevées, que la hauteur initiale de la tour correspondait au haut de la salle «de justice», repérable de l'extérieur par les grands percements qui l'éclairent. Cette élévation paraît sensiblement la même que celle des tours voisines, au sud.

Les fossés

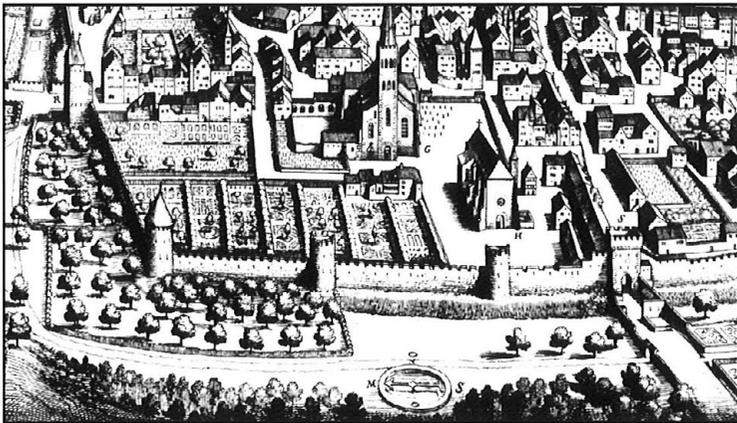
Complément indispensable des fortifications médiévales, un fossé renforçait l'efficacité des murailles (on le reconnaît aisément sur toutes les anciennes gravures de la ville). Une analyse de François-Olivier Dubuis a d'ailleurs permis d'en restituer un tronçon, visible actuellement à l'ouest de la tour (voir ill. 4). Dans son rapport à ce sujet, il précise⁶: «On remarquera que ce fossé, profond d'environ 3,50 m et large d'environ 12 m au sommet, ne se trouvait pas immédiatement au pied du mur d'enceinte, mais à quelque 7,50 m au large. Cette disposition particulière nous incite à admettre que le fossé est intervenu non pas dans le premier système de fortification, mais lors d'un renforcement ultérieur des défenses. La distance qui sépare le fossé de la muraille n'a pour raison d'être que la volonté de ménager la stabilité de fondations peu profondes qui n'avaient pas été prévues pour



Ill. 4 Tronçon de fossé reconstitué à l'ouest de la tour, avec les murs d'escarpe et de contrescarpe.

cela et qu'il s'agissait de ne pas déchausser. La date de ce renforcement n'est pas donnée par les documents aujourd'hui connus». Il n'est ainsi pas aisé de situer chronologiquement ces aménagements; imaginons simplement qu'ils interviennent bien après la construction de la tour, comme le laisse supposer l'analyse de Dubuis, soit à la fin du XIVe siècle ou au début du siècle suivant... On a par la suite encore renforcé ce fossé par la construction de murs d'escarpe et de contrescarpe que Dubuis fait remonter à la deuxième moitié du XVe siècle ou au début du XVIe. Ces murs bordaient le fossé et rendaient l'accès d'un potentiel ennemi au bas de la muraille encore plus malaisé.

Les gravures, dès le milieu du XVIe siècle, nous donnent une bonne idée des fossés secs et de leur évolution. En période de tranquillité, ils servaient même aux cultures. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'ils disparaîtront, lors de la démolition progressive des remparts et de l'aménagement des nouvelles places et avenues.



Ill. 5 Détail de la gravure publiée par Mérian vers 1641.

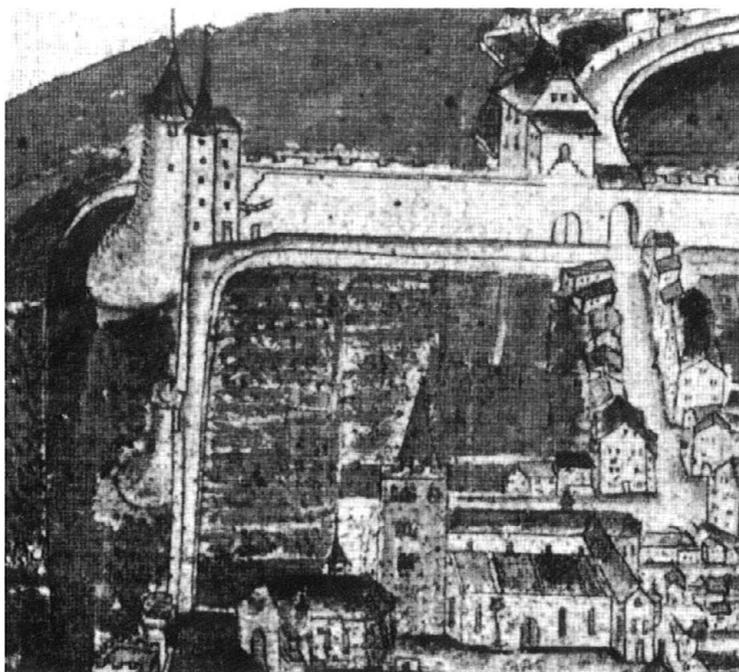
L'installation d'une première prison

Entre la gravure de Münster (1550) et celle de Ludolff, publiée par Mérian en 1641, un changement important apparaît: la construction d'une toiture sur la tour (voir ill. 5). Le reste de l'édifice ne paraît pas modifié, ni dans sa hauteur, ni dans ses percements. A notre avis, cette toiture a été construite dans la seconde moitié du XVIe siècle lors de l'aménagement dans la tour des premières prisons. En effet, un texte daté de 1596, relatant des travaux de réfection aux enceintes, situe les tronçons concernés entre la tour de Savièse et la tour «ronde» des prisons⁷. On aura alors probablement fermé la tour du côté de la ville et aménagé quelques cellules dont, malheureusement, ne restent aucunes traces.

Au cours du XVIIe et de la première moitié du XVIIIe siècle, la tour ne semble pas avoir connu de modifications significatives. Les gravures n'en montrent en tous les cas aucune et reprennent sans grande variété la vue de Mérian. On sait simplement par les textes anciens que de nombreuses réparations ont été faites aux enceintes pour les maintenir dans un état de conservation satisfaisant.

Le réaménagement des prisons au milieu du XVIII^e siècle

Les protocoles des séances du conseil de Ville nous apprennent qu'en 1753, on décide de modifier la «tour ronde» (voir ill. 11 et 12)⁸. On cherche à augmenter la place intérieure pour les cellules en construisant les accès à l'extérieur de la tour. Ces vastes travaux qui donneront à la tour l'aspect qu'elle conservera jusqu'à nos jours sont terminés cinq ans plus tard. Une plaque en fonte dans la salle «de justice» (ANNO / 1758 / A. D. T. AE.) et le fourneau en pierre ollaire aux armes de la ville (daté également de 1758) rappellent ces travaux (voir ill. 7). La tour est alors exhaussée d'un



Ill. 6 Détail d'une vue dessinée vers 1760 par Jean-Adrien de Torrenté.

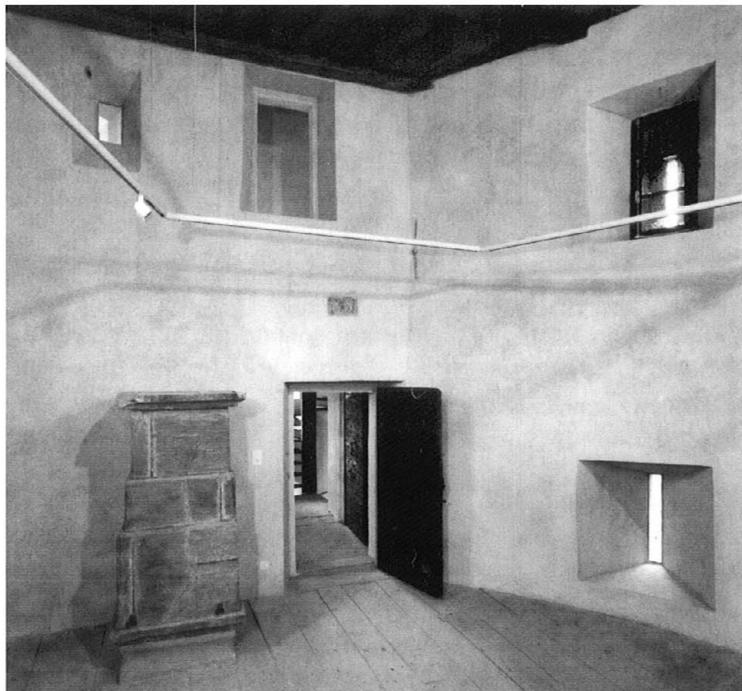
niveau de cellules, surmonté du crénelage actuel. On accole à l'édifice existant la tourelle d'escalier et l'annexe contenant les couloirs desservant les cellules et l'on couronne le tout de sa toiture très caractéristique. L'aspect extérieur est radicalement modifié par la fermeture de presque toutes les archères, l'ouverture de nouveaux percements pour la salle «de justice» et l'installation d'un glacis contre les parties basses de la tour.

Les gravures de l'époque confirment la contemporanéité de ces transformations. Un dessin à la plume de Jean-Adrien de Torrenté⁹, représentant Sion du sud, vers 1760, montre pour la première fois la tour avec la tourelle d'escalier et l'annexe des couloirs (voir ill. 6). On remarque en particulier son volume désormais plus important que celui des tours voisines au sud.

On réaménage totalement l'intérieur de l'édifice. Les nouvelles cellules, comme le faisait remarquer François-Olivier Dubuis, présentent une certaine gradation dans leur confort. Sous la cage d'escalier est aménagée une sorte d'oubliette voûtée, à laquelle on accède par une trappe au départ de l'escalier et qui n'est aérée que par une minuscule ouverture. Il est bien entendu qu'aucune lumière n'y parvient. Dans la tour, au premier niveau actuel, un mur de refend sépare l'espace en deux cellules, pas éclairées, dans lesquelles étaient installés des cachots en bois (voir ill. 10) (lire aussi les descriptions de 1798, données plus loin). Au deuxième niveau, le système est identique, avec un petit soupirail pour la cellule ouest. Au troisième est installée la salle «de justice». Au quatrième niveau se sent un plus grand «confort»: un fourneau en pierre ollaire (actuellement disparu) installé dans le mur de séparation permettait de chauffer les deux cellules; une petite lucarne dans chacune d'elles donnait un minimum de lumière et, luxe suprême, des petites niches avec évacuation directe vers l'extérieur attestent vraisemblablement l'installation de latrines. Le niveau

supérieur ne devait pas avoir de fonction particulière en relation avec la prison. L'aspect massif des portes des cellules, renforcées de clous (celle de l'entrée est en plus bardée de plaques de fer), les lourdes serrures (voir ill. 19), les barreaux aux fenêtres, etc, font comprendre l'impression sinistre que la bâtisse a bien souvent donnée.

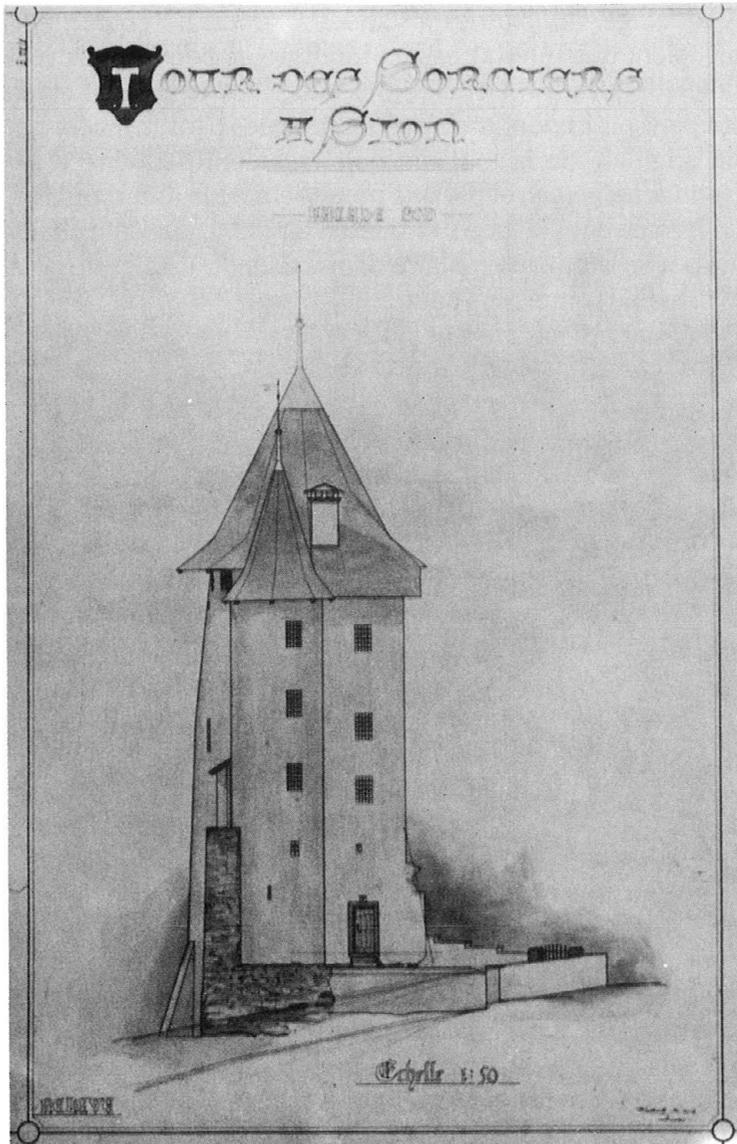
Revenons au troisième niveau: les souvenirs des fortifications médiévales se sentent encore dans la porte qui, du couloir, donne sur la courtine nord, et dans celle qui, plus bas dans la cage d'escalier, donnait sur la courtine ouest.



Ill. 7 La «salle de justice» vue vers le sud. On remarque en particulier le fourneau et la plaque de fonte datés de 1758, la petite fenêtre communiquant avec la plateforme du treuil et le trou pour le passage de la corde (extrémité supérieure gauche) et deux meurtrières primitives (à droite) dont seule celle du haut était restée ouverte au XVIII^e siècle.

A cet étage, des latrines installées à l'ouest du couloir permettaient quelques aises aux inquisiteurs oeuvrant dans la salle «de justice». Celle-ci, très haute, est largement éclairée par trois importantes fenêtres, percées dans la maçonnerie originale de la tour (en remplacement peut-être d'anciennes archères), et par une meurtrière de la tour d'origine, conservée dans la face sud-ouest (voir ill. 7). Elle était chauffée par le fourneau en pierre ollaire daté de 1758, que nous avons mentionné plus haut.

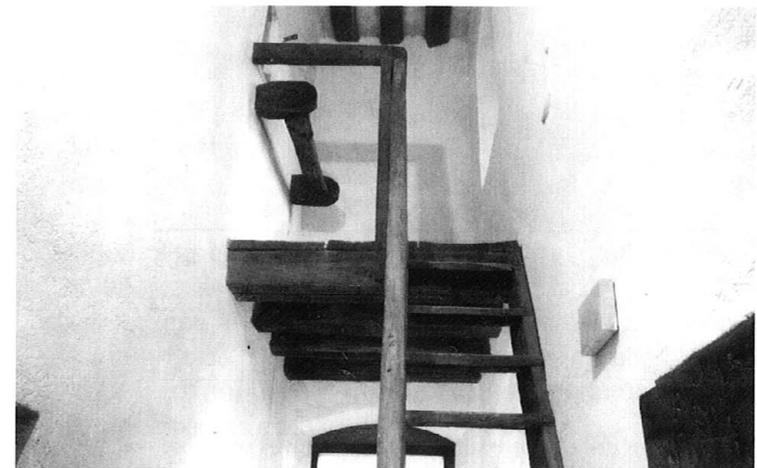
On remarque encore quelques éléments de ce qui a peut-être excité l'imagination des esprits romantiques qui donneront à l'édifice son nom actuel. On y trouve en effet les restes du système de «questionnement»: au centre de la pièce, un élément d'accrochage pour une poulie autour de laquelle tournait une corde qui, par un trou dans le mur sud, s'enroulait autour d'un treuil. Ce dernier était manoeuvré depuis une plate-forme située dans le couloir et d'où l'on était en communication avec la salle «de justice» par une petite fenêtre (voir ill. 9). Cette installation permettait de faire avouer le condamné en le soumettant au supplice de l'estrapade. Durant tout le Moyen Age, l'aveu était la preuve la plus importante dans la condamnation d'un prévenu, d'où l'utilisation généralisée de la torture pour l'obtenir; ce n'est que plus tard que l'audition de témoins sera considérée comme fondamentale¹⁰. Si, lors de l'interrogatoire qui se déroulait en secret, l'accusé n'avouait pas immédiatement ou se contredisait, il était généralement soumis à l'estrapade. Ce supplice, le plus répandu dans les procès du Moyen Age, se déroulait de la façon suivante¹¹: «l'accusé, les mains liées derrière le dos, est attaché par les bras à une corde entraînée sur une poulie élevée. Les officiers ou le bourreau le hissent à un mètre du sol environ et fixent la corde solidement. Maintenu dans cette position inconfortable, l'accusé subit les exhortations répétées du châtelain qui l'enjoint de se confesser. S'il persiste dans son mutisme, la «levée» se



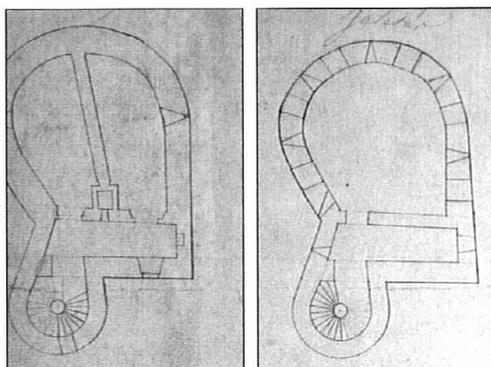
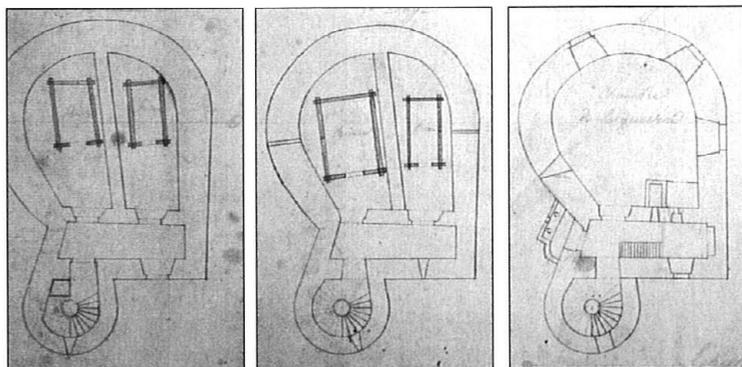
Ill. 8 Relevé de la façade sud, établi par le bureau d'architectes de Kalbermatten, en 1911.

poursuit par l'estrapade proprement dite. Sans délier la corde, on soulève le coupable un peu plus haut pour le laisser choir subitement. Le brusque arrêt dans le vide provoque la désarticulation des épaules et parfois aussi la fracture des bras. L'opération se répète une deuxième fois et une troisième. Si l'accusé refuse toujours de répondre, il est reconduit en prison. A ce premier «délays de torture» succèdent deux autres, le lendemain et le surlendemain. L'adjonction de pierres toujours plus lourdes, qu'on attache aux chevilles du supplicié, rend l'estrapade plus douloureuse par degrés. Bien que les sources ne permettent pas de déterminer la durée d'un «délays de torture» avec certitude, on peut l'estimer à une moyenne de deux heures. L'accusé qui subit victorieusement ces épreuves, est libéré en principe, mais rares sont ceux qui y parviennent. Le plus souvent, l'accusé avoue en cours de supplice et même avant...».

La sentence et l'exécution de cette dernière sont faites publiquement, sur la place de la ville ou, selon le type de condamnation, sur le lieu du gibet, en principe hors les murs, près des portes de la cité.



Ill. 9 La plateforme permettant de manoeuvrer le treuil de l'estrapade.



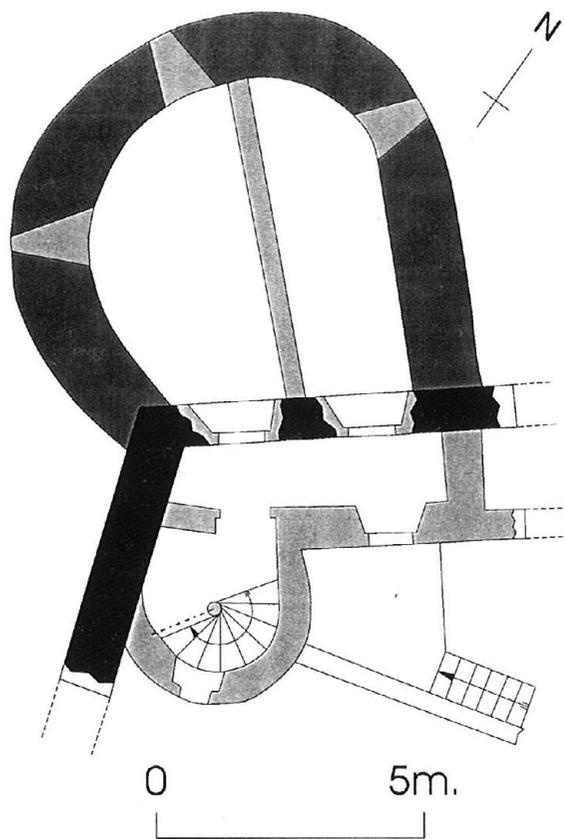
Ill. 10 Plans des cinq niveaux de la tour, relevés probablement au début du XIXe siècle. On remarque en particulier les cachots en bois des deux niveaux inférieurs.

La fin de l'utilisation comme prison

D'après une étude d'Astrid Gaillard¹², les prisons n'étaient utilisées, avant 1798, que pour de courtes périodes de détention avant jugement, les châtiments eux-mêmes étant essentiellement corporels (mutilation ou peine capitale par noyade, pendaison, etc); dans certains cas, le prévenu était banni. C'est avec le code pénal helvétique de 1799 que la peine d'emprisonnement, comme punition, est véritablement instaurée. Jusqu'en 1803, chaque dizain possédait ses propres locaux pour enfermer les prévenus. Pour ceux que l'on espère récupérer à la vie normale, la loi du 31 mai 1803 prescrit la construction d'une maison de correction cantonale. On aménage celle-ci dans l'ancienne Chancellerie de Sion, où le premier condamné entre en 1803 déjà. Cette maison de force remplace dès lors la tour où les conditions d'emprisonnement étaient considérées comme inhumaines (voir ill. 10). Dans une lettre du 20 décembre 1798, le tribunal cantonal s'était ainsi inquiété auprès de la Chambre administrative¹³:

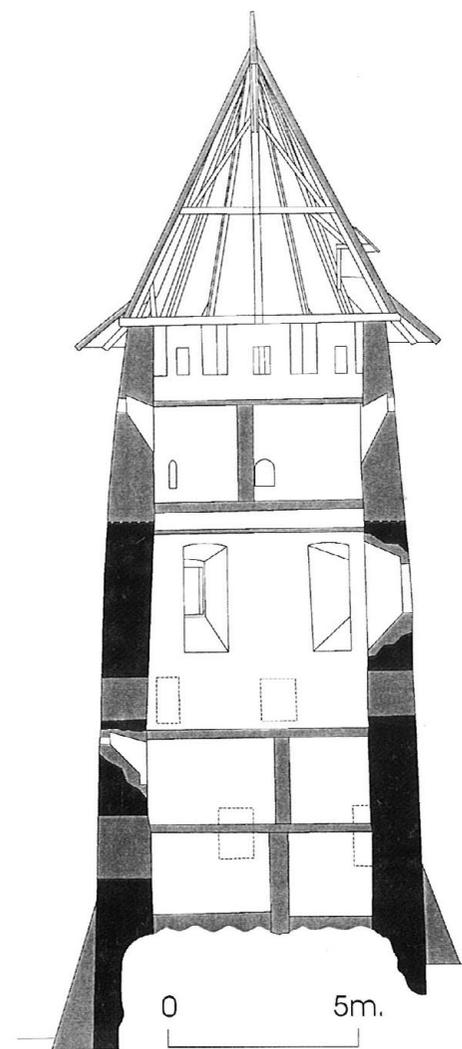
«Citoyens administrateurs,

Le très mauvais état des chambres d'arrestation et des prisons de la Tour de cette commune [de Sion] a déterminé le tribunal de décréter l'urgence de leur amélioration pour ne pas laisser languir plus longtemps les détenus dans les maux de leur captivité, laquelle leur fait éprouver souvent un supplice plus rude que la peine qu'ils ont méritée. Le tribunal, considérant que l'exécution de sa résolution devient un objet de finances, vous invite, citoyens, par la présente, d'effectuer les réparations qui sont de la première nécessité dans le plus court délai possible. Son but est de rendre les séjours des captifs le moins désagréable et le plus sain, autant que leur état de réclusion peut [le] comporter. A cet effet, il est pressant de pourvoir, par des mesures efficaces, que la paille qu'on laisse pourrir sous les prisonniers soit rafraîchie



- Mur d'enceinte antérieur à la tour
- La "tour ronde"
- Aménagements du XVIIIe siècle
- Réparations de 1911

Ill. 11 Plan de la tour (premier niveau des cellules).



Ill. 12 Coupe de la tour, vers le nord.

fréquemment. Les deux chambres d'arrestation au troisième étage sont insupportables par défaut d'air et de jour, qui ne peut [sic] pénétrer que par une seule et petite lucarne qui n'a pas un pied en carré et dont l'épaisseur du mur absorbe encore la lueur, de sorte que les [individus] arrêtés sont dans un malaise continu par la vermine qui les ronge et par une infection fétide au-delà de l'expression, et que la chaleur du fourneau augmente encore en hiver. Les exhalaisons qui sortent de ces tristes réduits feraient préférer, à un chacun, le sort des bestiaux dans les écuries à la honte de l'humanité dont les sentiments commandent encore de faire disparaître ces prisons fortes en charpente, vulgairement dites beuzons [ou beutsons, boutsons, butsons], où l'on ne peut se tenir debout ni voir le jour, et de les remplacer par des chambres sûres, mais aérées et éclairées. Le tribunal croit nécessaire d'augmenter le nombre des chambres d'arrestation et désirerait qu'on imitât dans ce canton l'exemple des autres Etats helvétiques les mieux policés soit pour le système des détentions, soit pour le service des détenus».

Un autre texte explicite mieux encore la promiscuité qui y règne¹⁴: «deux chambres murées» du quatrième niveau sont «aérées chacune d'une fenêtre d'un pied en carré», elles sont «séparées par un mur boisé avec un fourneau chauffant» et l'on peut y «loger aisément six hommes dans chacune»; «à plain-pied, sont deux chambres murées et cachots de bois nullement aérés pouvant contenir chacun deux personnes»; le deuxième niveau comprend «deux chambres en murs dont, dans celle d'occident, est un cachot de bois avec une fenêtre de demi-pied de long et de large, pouvant contenir trois personnes», et dont, «dans l'autre chambre du levant, se trouve un cachot de bois sans fenêtre, pouvant contenir deux personnes».

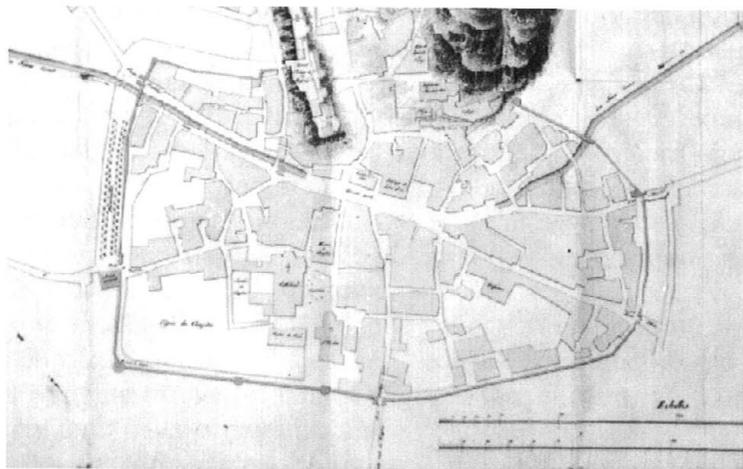
La salle «de justice» sera encore utilisée plusieurs années durant. Un arrêté français de 1811 cite ainsi une «maison de

justice qu'il y aurait dans la grande tour servant autrefois à renfermer les criminels¹⁵». En 1812, un autre arrêté rappelle que la salle de justice se situe dans le bâtiment dit «de la tour¹⁶».

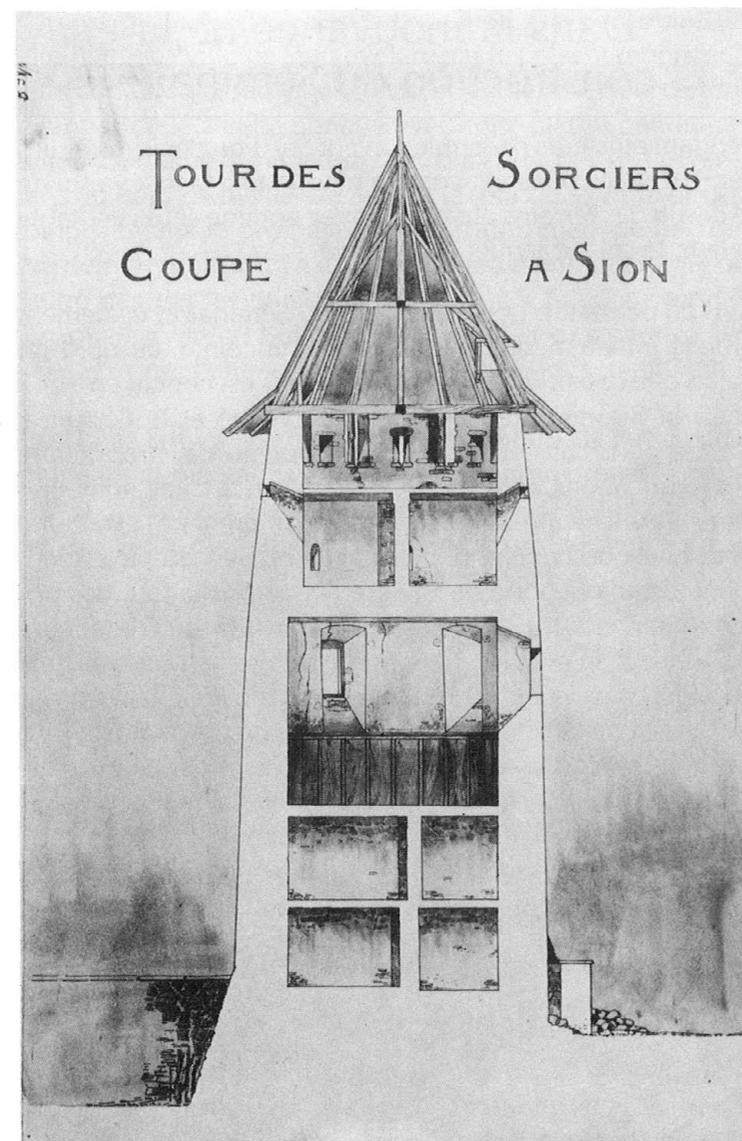
En 1813, un projet d'aménagement d'un camp retranché est établi par les troupes françaises¹⁷. Le baron d'Hénin de Cuvillers, responsable du projet, propose d'établir ce camp, comportant caserne, hôpital, magasins d'armes, dépôts, à l'angle nord-ouest des remparts, pour profiter des murs déjà existants et des tours fortifiées, sur lesquelles on pourrait installer des canons. L'idée finale reste toutefois de fortifier les collines de Valère et Tourbillon, mais le coût rend cette dernière opération possible seulement à moyen terme. L'installation d'un tel camp dans le couvent des Capucins se révélait également trop onéreux dans l'immédiat. Les troupes françaises n'auront pourtant pas le loisir de mener à bien ce projet de camp.

La destruction des remparts

La démolition des fortifications, rendues inutiles par le développement des techniques militaires et entourant des espaces trop congrus pour contenir l'essor des villes au XIXe siècle, se généralise¹⁸ (voir ill. 13). Sion ne fait pas exception et commence le démantèlement de ses murailles dans le 2e quart du XIXe siècle, afin de libérer l'espace nécessaire, en particulier, à la construction du couvent des Ursulines (futur palais du Gouvernement) et du palais de l'Evêché¹⁹. On cherche à offrir une nouvelle image du front ouest de la ville par ces constructions liées à l'aménagement de la place de la Planta et des nouvelles avenues bordées d'arbres au nord et à l'ouest de la ville. Dans cette conception nouvelle de la cité, le mur d'enceinte perd tout intérêt, synonyme qu'il est de ville fermée héritée d'un Moyen Age que l'on veut reléguer définitivement dans le passé.



Ill. 13 Détail du relevé de la ville de Sion, par les troupes françaises, en 1813.



Ill. 14 Coupe de la tour, établie par le bureau d'architectes de Kalbermatten, en 1911.

Dans la mouvance de la construction du Séminaire

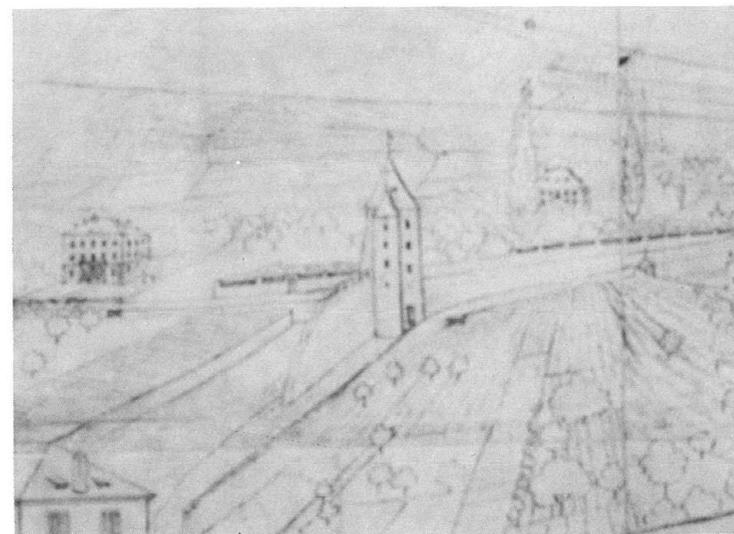
Pendant plusieurs décennies, avant que l'on décide définitivement de la conserver comme monument, la tour va suivre le destin des terrains alentours, avec comme seule véritable valeur, le sol sur lequel elle s'élève.

Afin de permettre la construction du Séminaire, également projeté initialement sur le tracé de l'enceinte, au nord du palais épiscopal, un échange de terrains est conclu en 1843 entre la Bourgeoisie, d'une part, l'Evêché et le Chapitre, d'autre part. Par cet échange, la Bourgeoisie, propriétaire des fortifications, cède à l'évêque qui le rétrocède immédiatement au Chapitre, tout le terrain comprenant la muraille nord-ouest de la ville, depuis l'actuel palais du Gouvernement jusqu'à la porte de Savièse, y compris la tour des prisons («Kerkerthurm»), le fossé extérieur et la route intérieure qui longeait le mur. La Bourgeoisie se réserve toutefois, lors de la démolition des tours et des murs, tout ce qui est en fer, les pierres de taille et les fourneaux en pierre ollaire. L'Evêché cède en contrepartie d'autres terrains situés à l'ouest de l'enceinte. Très tôt, le Chapitre entreprend la démolition des murs dont il vend les matériaux et il met en culture les terrains non compris dans le projet du Séminaire (voir ill. 15).

Le Séminaire aurait dû être construit dans un délai de douze ans. Les événements des années 1847-48 en repousseront toutefois la construction et les terrains acquis autrefois par échange sont sécularisés avec tous les biens du clergé. En 1850, par la Convention dite de la Planta²⁰, la ville en reconnaît la propriété à l'Etat du Valais. L'article 10 stipule en effet: «par convention entre l'Evêché, le V. Chapitre et la ville de Sion, celle-ci a cédé les fossés et remparts existant depuis l'Evêché jusqu'à la porte de Savièse par échange avec

d'autres propriétés et sous la condition d'y construire un Séminaire. La ville de Sion déclare par le présent renoncer à cette condition et reconnaît l'Etat propriétaire absolu de tout le terrain cédé à cette époque avec cette clause conditionnelle.» La même Convention stipule à l'article 13: «Les remparts au nord de la ville de Sion et la tour de Savièse qui est comprise dans le prolongement de la promenade devront être démolis de suite. La tour ronde sera démolie si l'une ou l'autre des parties contractantes l'exige.» La «tour ronde» échappera toutefois à la démolition, peut-être en partie grâce à des voix qui commençaient à s'élever pour son maintien.

C'est chez Emil Wick, infatigable «croqueur» de notre patrimoine monumental, que l'on trouve pour la première fois à notre connaissance (en 1864-67) la dénomination de «tour des Sorciers» ou des «Sorcières» («Hexenthurm»)²¹ qui se



Ill. 15 Détail d'une vue panoramique de Sion, dessinée vers 1840-43.

généralisera ensuite dans cette deuxième moitié du XIXe siècle. Cette dénomination correspond en effet mieux que «tour ronde» à l'esprit romantique qui prévaut alors à la conservation de tant de ruines et de châteaux-forts. On oubliera bien vite que la tour avait hébergé aussi, et surtout, des prisonniers qui n'étaient pas prévenus de sorcellerie. A l'époque de Wick, la tour servait de dépôt pour du matériel militaire, mais conservait encore le système destiné à la pratique de l'estrapade.

Remis des événements du milieu du siècle, l'Evêché et le Chapitre songent à nouveau à la construction du Séminaire. Les terrains initialement prévus ayant été sécularisés, le projet est déplacé. En 1871, le Grand Conseil accepte la cession d'un terrain où le Séminaire sera effectivement construit et inauguré en 1874 (actuel home des Glariers).

En 1879, un arrêté du Conseil d'Etat peut enfin fixer définitivement les derniers détails d'exécution du décret de 1859 rapportant le décret de sécularisation des biens du clergé de 1848²². On rétrocède alors au Chapitre la «tour dite des Sorciers», avec le fossé et ce qui reste du rempart. On demande toutefois expressément à la vénérable institution de conserver à l'édifice «son cachet antique». Ceci n'est pas pour nous étonner quand on sait que l'on se trouve, à la fin des années 1870, à un moment clé pour la conservation du patrimoine local. C'est en effet alors (1878) que l'on s'émeut du sort des châteaux de Valère et Tourbillon et qu'une large campagne de sensibilisation permet d'y effectuer les premières consolidations. On crée peu après (1881) la «Commission archéologique» qui lance les bases du Musée de Valère, dont les objets seront d'ailleurs conservés, dans un premier temps, à la Tour des Sorciers...



Ill. 16 Vue générale de la tour, en 1885.

La Tour des Sorciers devient monument historique

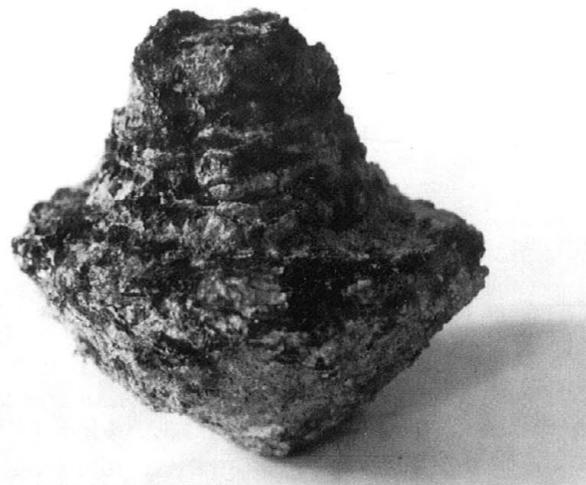
Le décret de 1879 avait rendu la Tour des Sorciers au Chapitre. En 1883 pourtant, les protocoles des séances du Conseil d'Etat nous apprennent que le Canton s'intéresse à son rachat, estimant qu'il s'agit là d'un monument historique important et qu'il se doit d'appartenir à l'Etat. On sent là, comme dans la suite des tractations, l'influence de la nouvelle «Commission archéologique». Dans l'immédiat, on s'arrange au moins pour faire disparaître le hangar construit quelques années auparavant contre le lambeau sud de l'enceinte. Il faudra toutefois attendre la convention pour l'entretien de l'église et du château de Valère, signée en 1891, pour qu'en compensation de l'aide accordée par l'Etat, le Chapitre cède la tour²³. A son tour, l'Etat s'engage à maintenir à celle-ci son «aspect moyen-âge». Suite à l'élaboration de la nouvelle loi de 1906 sur la conservation du patrimoine, la Tour des Sorciers est classée monument historique cantonal.

Sous la direction du bureau d'architectes sédunois de Kalbermatten, des projets de restauration sont élaborés en 1908 (voir ill. 8-14-19). L'année suivante ont lieu les premiers travaux de consolidation. En 1911 est exécuté le gros oeuvre dont, en particulier, la construction de parements masquant les arrachements du mur d'enceinte. Dès lors, «la tour sera en partie affectée aux archives de la Commission [cantonale des monuments historiques] et restera exclusivement à la disposition de cette dernière»²⁴. On débarassera tout d'abord les effets militaires hors d'usage qu'on y avait entreposés.

Albert Duruz nous a laissé en 1912 une intéressante description romantique de la Tour des Sorciers²⁵: «Cette tour à poivrières, fendue et bosselée, aux toits anguleux pareils à de vieux casques enfoncés sur des fronts de pierre noircis

par la poudre, est tout ce qui reste des vieux remparts de l'antique Sedunum, attribués au XIII^{me} siècle.

Elle a l'air lasse de vivre, affolée et honteuse de son passé. Car si elle eut son heure de noble gloire, en servant de défense à la vaillante cité, elle eut le triste privilège aussi de servir, au XVI^{me} siècle, de prison et de salle de torture aux malheureuses victimes de l'ignorance et de la superstition. Elle en conserve le stigmate déshonorant par le nom qu'elle porte encore aujourd'hui: la Tour des Sorciers. Et il ne faudrait pas croire à de la légende. Les preuves indéniables, les pièces à conviction sont encore là. Le treuil d'infamie, où s'enroulait la corde de strangulation ou de dislocation a conservé sa place au-dessus de la salle de torture dont elle traversait le mur pour se balancer, avec son sinistre fardeau devant les juges interrogateurs. Le prétendu sorcier, ainsi mis à la question, d'énormes poids aux pieds, avouait souvent, disons toujours, des délits imaginaires, des connivences avec



Ill. 17 Poids d'un fil à plomb, très corrodé, trouvé lors du sondage dans la maçonnerie d'origine de la tour (il date donc vraisemblablement du XIV^e siècle).

le mauvais esprit, l'emploi de philtres enchantés ou autres manigances diaboliques. Et gravement ces doctes aéropages condamnaient ces disciples de Merlin au gril ou à la pendaison.

[...]

La tradition ne nous dit rien des victimes de la Tour des Sorciers, et les documents sont introuvables, qui en font mention: mais on comprendra que l'histoire préfère rester muette sur de semblables errements.

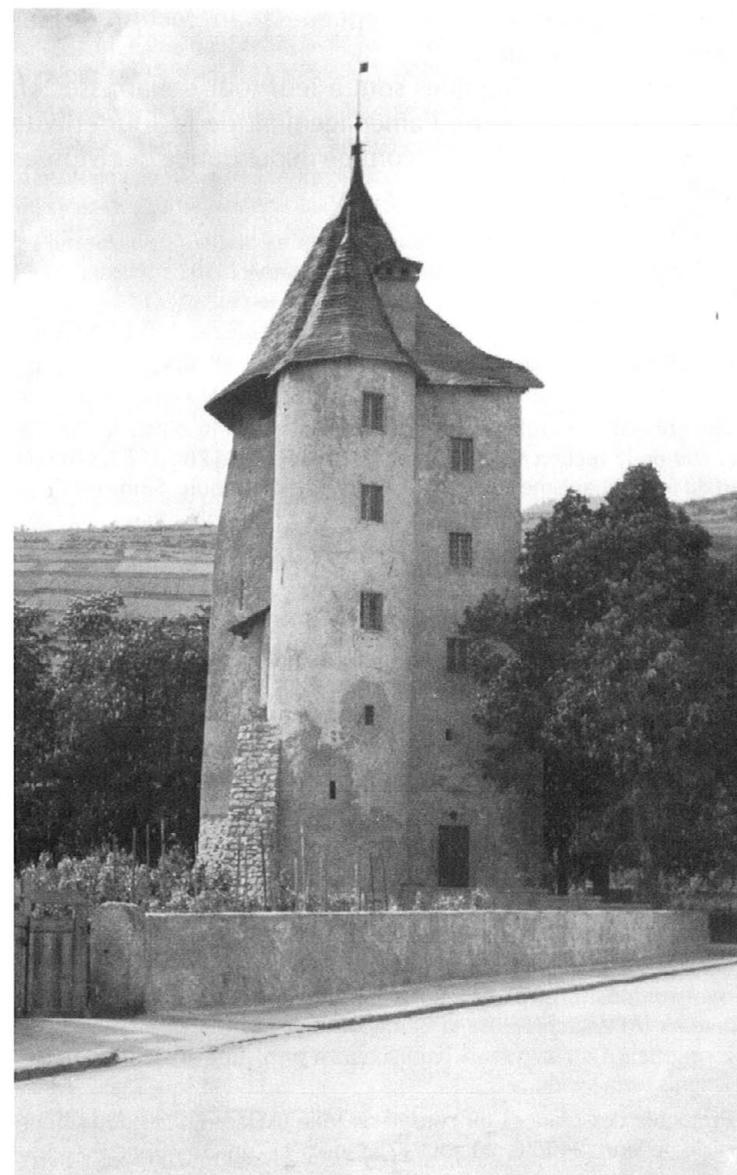
La Tour des Sorciers sert aujourd'hui de dépôt de cartouches à l'arsenal; n'est-ce pas là toute une éloquente protestation.

Un plan de restauration de ce dernier vestige des anciens remparts est à l'étude à l'heure où nous écrivons ces lignes.»

La Tour aurait même pu participer à des expériences de réception des ondes hertziennes si la Commission des monuments historiques avait accédé à la requête de l'ingénieur Haenni, qui avait demandé la permission d'y installer un fil à cet effet. Une telle installation fut jugée toutefois trop anachronique²⁶.

L'aménagement de la Tour à l'usage de la Commission des Monuments historiques prendra bien du temps, même si l'on y dépose assez vite des objets du Musée (en particulier le Médaillier cantonal) et les archives de la Commission. Des travaux ont en effet encore lieu en 1917-18, essentiellement dans la salle «de justice». En 1930 encore, on projette un réaménagement des locaux qui ne sera toutefois jamais exécuté.

A la fin des années soixante, la Tour des Sorciers, entretemps devenue le lieu d'entreposage des archives de la comptabilité générale de l'Etat, est vidée. On y exécute ensuite, après une première analyse archéologique approfondie²⁷, des travaux d'aménagement destinés à la rendre utilisable comme dépôt pour le service archéologique cantonal.



Ill. 18 Vue générale vers 1955.

Quelques années après, on procède à la réfection des façades et de la toiture.

Les dépôts archéologiques sont à leur tour débarrassés en 1994, afin de permettre l'aménagement de la Tour en vue de son ouverture publique comme dépendance des Musées Cantonaux.

Notes

¹ François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, «Sion jusqu'au XVIIIe siècle: état de la recherche et hypothèses de travail», 1788-1988, Sion, la part du feu. Urbanisme et société après le grand incendie, Sion, 1988, pp. 13-34.

² François-Olivier Dubuis et Antoine Lugon, op. cit. (note 1), pp. 18-19.

³ Pierre Dubuis, *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIVe-XVIe s.)*, Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 13), pp. 35-66.

⁴ Patrick Elsig, «Sion, la tour des Sorciers. Approche historique d'un monument mythique», 1995, rapport conservé aux archives de l'Office des Monuments historiques.

⁵ Hans-Jörg Lehner, «Notgrabung auf dem Platz westlich der Theodulskirche», 1988, rapport conservé aux archives de l'Office des Monuments historiques.

⁶ François-Olivier Dubuis, «Ancien fossé de la ville de Sion (au sud-ouest de la tour des Sorciers)», 1977, rapport conservé aux archives de l'Office des Monuments historiques.

⁷ «computus mandati reconstructionis moeniorum a porta Savisia ad turrem rotundam, et parvae turris juxta hortos V. C. S. per Jacobum Guntren» (AEV, archives de la Bourgeoisie de Sion, 83/14): «Belangent die ringmaurn so zwysend dem Saviesy turn, und dem ronden der gefengnis turm syndt...»

⁸ Protocole des séances du conseil de Ville (AEV, archives de la Bourgeoisie de Sion, 240/76, 20 août 1753, doc. 11, pp. 38-39, n. 3).

⁹ Albert de Wolff, «Plans visuels inédits de Sion (XVIe-XIXe siècle)», Vallesia, XXIV, 1969, pp. 133-152.

¹⁰ Sur le problème juridique, le déroulement des procès, l'estrapade, etc, voir Maurice von der Mühl, *Maléfices et cour impériale*, Lausanne, 1960 (Bibliothèque historique vaudoise, XXXIII).

¹¹ Maurice von der Mühl, op. cit. (note 10), p. 55.

¹² Astrid Gaillard, *Le système pénitentiaire valaisan au XIXe siècle: la maison de détention, mémoire de licence présenté à Genève, faculté des sciences économiques et sociales*, 1987.

¹³ Pierre-Alain Putallaz: *La carrière publique de Michel Dufour (1768-1843) jusqu'en 1810*, Annales Valaisannes, 2e série, 69e année, 1994, pp. 130-131 (texte tiré des Archives Fédérales, à Berne, fonds de l'Helvétique, vol. 1702, pp. 333-334).

¹⁴ Pierre-Alain Putallaz, op. cit. (note 13), p. 131 (texte tiré des AEV, fonds de l'Helvétique, vol. 6, n. 88: rapport de la municipalité de Sion sur le nombre et l'état de ses prisons, 11 et 12 juillet 1799).

¹⁵ Astrid Gaillard, op. cit. (note 12), p. 19.

¹⁶ Astrid Gaillard, op. cit. (note 12), p. 19.

¹⁷ Rapport concernant l'ancienne habitation des Capucins de Sion, Département du Simplon, 1813 (août), conservé aux AEV, AV/Sion/112.

¹⁸ Léon Imhoff, *La démolition des remparts, l'ouverture de la route et de la rue de Lausanne*, à Sion, 1830-1870, Sion, 1951.

¹⁹ Denise Francillon, «Sion: ouverture à la modernité et recherche d'identité», 1788-1988, Sion, la part du feu, op. cit. (note 1), pp. 163-194.

²⁰ Archives de l'Evêché de Sion, 265/68. Archives communales de Sion, DJ 8/1.

²¹ Notes manuscrites intercalées dans un ouvrage du père Sigismund Furrer (Statistik vom Wallis...), Bibliothèque publique de l'université de Bâle, cote AN VI 50.

²² Sur toute cette problématique, voir Victor Biéler, *Notice sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat en Valais, depuis 1847*, Saint-Maurice, 1930.

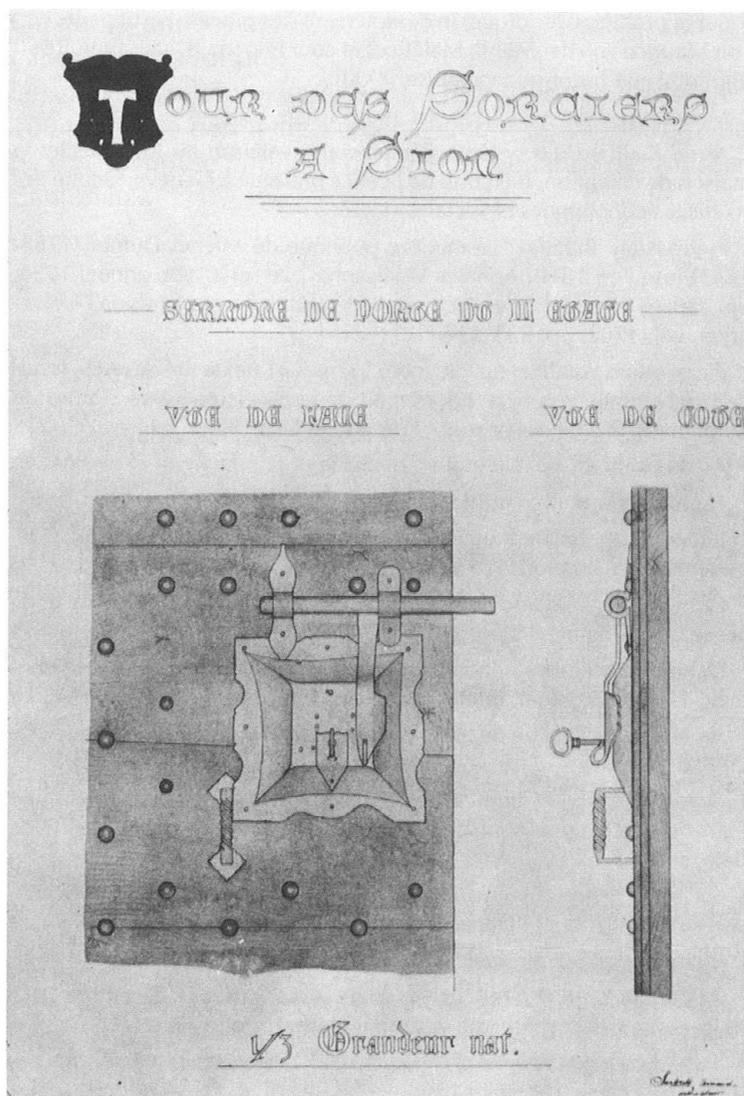
²³ Victor Biéler, op. cit. (note 22), pp. 125-127.

²⁴ AEV, 2DIP 37, d. 73: procès-verbal de la séance du 11 décembre 1911 de la commission cantonale des monuments historiques.

²⁵ Solandieu [pseudonyme d'Albert Duruz], *Les châteaux Valaisans*, Lausanne, 1912, pp. 111-112.

²⁶ AEV, 2DIP 37, d. 92.

²⁷ François-Olivier Dubuis, «Tour des Sorciers - Sion - Examen archéologique de l'intérieur 1972-73», 1973, rapport conservé aux archives de l'Office des Monuments historiques.



Ill. 19 Détail de serrure, relevé par le bureau d'architectes de Kalbermatten, en 1911.

Couverture: vue générale du sud-ouest.

Dos de la couverture: vue vers la tour, au début du siècle.

Sedunum Nostrum, Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion.

Case postale 2245 - CH 1950 SION 2 NORD
CCP 19-9921-3

Rédaction:

Patrick Elsig, responsable
Elvira Barras

Crédit des illustrations:

Bernard Dubuis: couverture et ill. 4-7-9

Jean-Marc Biner: ill. 2-3-5

Archives d'Etat du Valais, fonds de Kalbermatten, architectes (Heinz Preisig): ill. 8-14-19 (avec l'aimable autorisation de M. Philippe de Kalbermatten)

Archives d'Etat du Valais, fonds DTP, (OMAH): ill. 10

Archives d'Etat du Valais, OMAH (Jean-Marc Biner): ill. 16

Archives fédérales des Monuments historiques: ill. 18 et dos de couverture

Office des Monuments historiques (François Lambiel): ill. 11-12-17

Vallesia XXIV, 1969: ill. 6

Musées Cantonaux, Sion (Heinz Preisig): ill. 13-15

Patrick Elsig: ill. 1

Impression:

Imprimerie R. Curdy SA - Sion

